

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 12 septembre 2016 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Demande de soumissions pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées
 - 6.2. Avis de motion et présentation – Règlement numéro 2016-07 relatif au traitement des élus municipaux
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Approvisionnement en propane pour le chauffage au garage municipal
 - 8.2. Formation « Secourisme en milieu de travail »
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Adoption du rapport annuel 2015 sur la gestion de l'eau potable
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Lecture et adoption – Règlement numéro 2016-06 décrétant un programme de crédit de taxes foncières en vue de favoriser la construction résidentielle dans un secteur urbain de la municipalité
 - 10.2. Recommandations du comité de suivi du Plan de développement local (PDL)
 - 10.3. Suivi de la mise en demeure en lien avec la propriété située au 485, 4^e Rang Est
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales (démarche regroupée)
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Avis à Hydro-Québec relatif à la fréquence des pannes électriques sur le territoire de Baie-des-Sables
 - 13.2. Appui au maintien du service de garde en milieu scolaire
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

2016-131 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 12 septembre 2016 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2016-132 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AOÛT 2016

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 15 août dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'approuver le procès-verbal du 15 août 2016 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2016-133 APPROBATION DES COMPTES D'AOÛT 2016

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'août 2016;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 août 2016 :

Liste des comptes à payer	15 026.24	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés et chèques #6733 à #6735)	7 406.40	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #4397 au #4420)	15 219.51	\$
Total des comptes au 31 août 2016	37 652.15	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

6.1 Demande de soumissions pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées

2016-134 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DE L'ACCÈS À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de demander des soumissions pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées pour la saison hivernale 2016-2017 aux entreprises locales suivantes :

- Les Entreprises Gilles Fournier;
- Entreprise Daniel Duchaine.

Le devis tel que préparé et remis par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est accepté. Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 29 septembre 2016 à 11 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2 Avis de motion et présentation – Règlement numéro 2016-07 relatif au traitement des élus municipaux

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #2016-07

Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1, donne avis de motion qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure afin de remplacer le règlement numéro 2011-05 relatif au traitement des élus municipaux. Elle présente également le projet de règlement en question.

8.1 Approvisionnement en propane pour le chauffage du garage municipal

2016-135 APPROVISIONNEMENT EN PROPANE POUR LE CHAUFFAGE DU GARAGE MUNICIPAL

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'approvisionnement en propane à « Sonic Propane » et à « Supérieur Propane » pour la prochaine année en vertu de la résolution #2016-123;

Considérant que nous avons reçu la soumission suivante :

- « Supérieur Propane » au prix fixe livré de 0,4195 \$ le litre;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de retenir la soumission de « Supérieur Propane » au prix de 0,4195 \$ le litre livré plus les taxes applicables pour l'approvisionnement en propane. Ce prix est valide jusqu'au 30 septembre 2017. Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, ou la directrice générale adjointe, Madame Huguette Marcoux, sont autorisés à signer le contrat de vente de propane à prix fixe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2 Formation « Secourisme en milieu de travail »

2016-136 FORMATION SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL

Considérant que le programme de formation des secouristes en milieu de travail a été créé pour aider les employeurs à se conformer au *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins*;

Considérant que la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)* subventionne ce cours d'une durée de 16 heures;

Considérant que les personnes ayant réussi le cours obtiennent un certificat de secouriste en milieu de travail valide pour une période de 3 ans;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'autoriser l'inscription de deux (2) employés de la municipalité à l'une des formations qui sera donnée prochainement dans la région (Matane, Mont-Joli, Rimouski ou Amqui).

Le temps des employés ainsi que les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au *Règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1 Adoption du rapport annuel 2015 sur la gestion de l'eau potable

2016-137 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Considérant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

Considérant que les objectifs de cette stratégie est de :

- Réduire d'au moins 20 % la quantité d'eau distribuée moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001;
- Réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20 % du volume d'eau distribué et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite;

Considérant que les mesures destinées aux municipalités à compter de l'année 2012 sont de :

- Produire un état de la situation et un plan d'action, incluant une liste de propositions de mesures d'économie d'eau, et adopter une réglementation sur l'eau potable;
- Produire un bilan de l'usage de l'eau, mesurer l'eau distribuée et, si nécessaire, mettre en place un programme de détection et de réparation des fuites;
- Présenter un rapport annuel sur la gestion de l'eau au conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'adopter le rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Baie-des-Sables pour l'année 2015 tel que préparé par le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, et approuvé par le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)* le 22 juillet 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1 Lecture et adoption – Règlement numéro 2016-06 décrétant un programme de crédit de taxes foncières en vue de favoriser la construction résidentielle dans un secteur urbain de la municipalité

2016-138 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-06 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES EN VUE DE FAVORISER LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE DANS UN SECTEUR URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu que le conseil municipal désire encourager la construction résidentielle sur son territoire et ainsi la venue de nouvelles familles;

Attendu que le conseil municipal souhaite également revitaliser le secteur urbain de la municipalité;

Attendu que l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* précise que malgré la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales*, une municipalité peut adopter par règlement un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur qu'elle délimite, à l'intérieur de toute zone identifiée dans le règlement de zonage, dans lequel la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans et dont la superficie est composée pour moins de 25 % de terrains non bâtis;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Madame Véronique Lamarre lors de la séance du conseil tenue le 15 août 2016;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'adopter le *Règlement numéro 2016-06 décrétant un programme de crédit de taxes foncières en vue de favoriser la construction résidentielle dans un secteur urbain de la municipalité* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2 Recommandations du comité de suivi du Plan de développement local (PDL)

2016-139 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (PDL)

Considérant que le comité de suivi du *Plan de développement local (PDL)* s'est réuni le 22 août dernier;

Considérant que suite à cette rencontre, les membres recommandent la réalisation des projets suivants pour un financement via le programme de développement des communautés – volet local :

- Un rafraîchissement des panneaux des attraits et services de la municipalité (carte);
- Une mise à niveau du terrain de tennis, comprenant l'ajout d'éclairage;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu :

- De rafraîchir les panneaux des attraits et services de la municipalité (carte);
- De financer ce projet à même le programme de développement des communautés – volet local;
- De demander l'implication et la collaboration du comité d'embellissement à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3 Suivi de la mise en demeure en lien avec la propriété située au 485, 4^e Rang Est

Monsieur le maire fait le point sur les démarches réalisées par Monsieur Martin Pelletier jusqu'à maintenant dans le dossier en titre.

11.1 Demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales (démarche regroupée)

2016-140 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES (DÉMARCHE REGROUPEE)

Considérant que la MRC de La Matanie offre aux municipalités de participer à une démarche regroupée dans le cadre de l'édition 2016 du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et propose de jouer un rôle de coordination;

Considérant que ledit programme met des sommes à la disposition des municipalités et des MRC pour l'élaboration de leur politique et plan d'action;

Considérant que, dans le cadre de la démarche regroupée, la subvention est de 15 000 \$ par MRC, 5 000 \$ par municipalité participante en élaboration, 2 500 \$ par municipalité participante en mise à jour et qu'aucune contribution minimale n'est exigée;

Considérant qu'une demande regroupée doit inclure un minimum de cinq (5) municipalités pour faire l'objet d'un financement;

Considérant qu'une telle démarche permettrait aux municipalités participantes et à la MRC de La Matanie d'adopter une Politique familiale ainsi que le plan d'action qui en découle;

Considérant que La Matanie souhaite se donner des outils pour créer des environnements favorables au mieux-être des familles tout en adaptant les services municipaux à leur réalité et à leur besoin;

Considérant que la municipalité doit nommer une élue ou un élu responsable des questions familiales (RQF);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu :

Que le Conseil de la municipalité de Baie-des-Sables s'engage dans une démarche d'élaboration d'une politique familiale et du plan d'action qui en découle;

Que la MRC de La Matanie soit autorisée à coordonner les travaux d'élaboration des politiques familiales dans le cadre dudit programme et que Monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soit autorisé à être la personne responsable de la coordination des travaux;

Que l'aide en ressource humaine et financière soit répartie équitablement en fonction du nombre de municipalités participantes au regroupement;

QUE Monsieur Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, soit autorisé à signer et à faire le suivi, pour et au nom de la municipalité ladite demande ainsi que tous les documents utiles pour donner effet à la présente;

Que Madame Véronique Lamarre, conseillère municipale, soit nommée responsable des questions familiales (RQF) pour la municipalité de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. Suivi des dernières périodes de questions

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. Divers

13.1 Avis à Hydro-Québec relatif à la fréquence des pannes électriques sur le territoire de Baie-des-Sables

2016-141 AVIS À HYDRO-QUÉBEC – FRÉQUENCE DES PANNES ÉLECTRIQUES

Considérant la fréquence des pannes et des coupures électriques sur le territoire de Baie-des-Sables depuis près d'un an (plusieurs fois par mois);

Considérant tous les inconvénients apportés par ces pannes et ces coupures électriques;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de demander à Hydro-Québec d'analyser cette situation et d'améliorer la stabilité de leur réseau électrique dans le secteur de Baie-des-Sables afin de diminuer de façon significative la fréquence des pannes et des coupures électriques dans l'avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.2 Appui au maintien du service de garde en milieu scolaire

2016-142 ÉCOLE ASSOMPTION – APPUI AU MAINTIEN DU SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

Considérant que le 3 septembre 2013, la Commission scolaire des Monts-et-Marées confirmait l'ouverture officielle du service de garde à l'école Assomption de Baie-des-Sables;

Considérant que le seuil minimum de 15 enfants à temps régulier doit être maintenu afin de conserver le service de garde scolaire en opération, dont 9 enfants utilisant les services de garde à temps plein;

Considérant qu'une réévaluation est faite à plusieurs reprises dans une année scolaire;

Considérant le manque d'inscriptions au service de garde scolaire pour l'automne 2016 afin d'assurer la continuité et le maintien du service à l'école Assomption;

Considérant que la disponibilité d'un service de garde scolaire améliore la capacité d'une communauté à attirer et à maintenir les jeunes familles sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

- D'appuyer le conseil d'établissement dans ses démarches au maintien du service de garde scolaire à l'école Assomption;
- D'engager la Municipalité de Baie-des-Sables a contribué financièrement afin de combler le déficit d'opération du service de garde de l'école Assomption pour l'année scolaire 2016-2017 jusqu'à concurrence de 1 500 \$;
- De financer cette dépense de fonctionnement à même le Fonds Cartier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Les élus ont également soulevé les points suivants :

- Installation d'un panneau publicitaire au centre communautaire;
- Déplacement de la borne de drainage au parc de la rue des Souvenirs;
- Achat de bancs publics pour la rue de la Mer;
- Renouvellement de l'entente sur les équipements supra-locaux de la Ville de Matane;
- Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Travaux de rapiéçage dans les chemins municipaux (rond-point du 4^e Rang Ouest);
- Mise à niveau du terrain de tennis;
- Prévenir la fermeture éventuelle de la caisse Desjardins – Point de services de Baie-des-Sables.

15. Levée de l'assemblée

2016-143 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion résolu de lever la séance à 21 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire